



ASSOCIATION MONTPELLIER PLONGÉE



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2023-2024

M^{me} M N° Licence FFESSM :

Nom :

Prénom :

Bâtiment :

N° et rue :

Code postal : Ville :

Nom de naissance :

Date de naissance :/...../.....

Département, ville et pays de naissance :

E-mail :

Tél. portable : Tél. domicile :

Contact 1 en cas d'incident :

Prénom/Nom/Lien de parenté :

Tél. :

Contact 2 en cas d'incident :

Prénom/Nom/Lien de parenté :

Tél. :

Conditions médicales pouvant affecter votre sécurité pendant la pratique de la plongée
(allergies à l'aspirine ou au latex, traitements...) :

.....
.....

Date du certificat médical (CACI) :

Brevet(s) de plongée : Nombre de plongées :

Formation(s) souhaitée(s) :



ASSOCIATION MONTPELLIER PLONGÉE

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2023-2024



AUTORISATION DE MISE EN LIGNE DE PHOTOS/VIDÉOS

Je soussigné·e, autorise par la présente l'Association Montpellier Plongée à diffuser les photographies et les vidéos prises lors des diverses activités du club, sur lesquelles je figure en vue de les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur le site Internet www.association-montpellier-plongee.fr ou de les diffuser sur la newsletter du club : l'Apogon. Valable pour une durée indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Fait à le / /
20....

Signature :

NB : Il est possible de vous abonner à la revue Subaqua de la FFESSM en vous connectant sur le site : boutique.ffessm.fr.



TARIFS

Cocher les cases nécessaires :

Cotisation AMP 130,20 €

Licence FFESSM 2024 45,80 € (obligatoire)

Si vous prenez votre licence FFESSM 2024 dans un autre club, merci de joindre une copie de celle-ci. Et dans ce cas, vous devrez prendre votre assurance auprès de cet autre club et nous la fournir.

Assurance cochez une des 7 cases (voir grille des couvertures jointe)

Loisir 1	<input type="checkbox"/> 22 €	Loisir Top 1.....	<input type="checkbox"/> 42,50 €
Loisir 2	<input type="checkbox"/> 27 €	Loisir Top 2.....	<input type="checkbox"/> 53,75 €
Loisir 3	<input type="checkbox"/> 45,50 €	Loisir Top 3.....	<input type="checkbox"/> 88,75 €
Piscine	<input type="checkbox"/> 12,5 € (pas de plongée)		

Formation 2023-2024 (optionnel sauf débutant) :

Niveau 1 95 € Niveau 3 235 €

Niveau 2 175 €

N4, E1, biologie, Nitrox : à voir ensemble ultérieurement.

RÈGLEMENT

Le règlement doit se faire en totalité au moment de l'inscription de préférence par virement (préciser : Inscription/Prénom/Nom sur ordre de virement). Votre inscription sera définitive dès réception du virement.

Il est toutefois possible d'établir plusieurs chèques à l'ordre d'Association Montpellier Plongée pour étaler les paiements sur trois mois maximum : octobre (montant minimum de la licence et de l'assurance), novembre et décembre (Merci dans ce cas de préciser le mois d'encaissement au dos).

Total : € Règlement par virement
ou
 1 chèque 2 chèques 3 chèques

⚠ Attention : la participation aux frais du matériel et de son entretien et une caution – de 200 € qui ne sont pas encaissés – sont exigés lors de la remise du matériel au plongeur.

Pour information, voici les tarifs par élément (bouteille, gilet et détendeur), Un scaphandre complet est composé des 3 éléments.

En formation N1, N2, N3, PE/PA : 30 € par élément par an

En exploration N1 : 30 € par élément par an

En exploration N2 : 40 € par élément par an

En exploration N3 : 50 € par élément par an



ASSOCIATION MONTPELLIER PLONGÉE

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2023-2024



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	09072	00020217201	51	EUR	CCM MONTPELLIER CROIX D ARGENT

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8090	7200	0202	1720	151	CMCIFR2A

HONORABILITÉ (ENCADRANTS et MEMBRES DU BUREAU EXCLUSIVEMENT)

La vérification de l'honorabilité de tous les encadrants et dirigeants est rendue obligatoire par le Ministère des Sports.

Un contrôle de l'honorabilité des encadrants de plongée (enseignants et guides de palanquée) et des dirigeants bénévoles sera réalisé par les services de l'État.

Les encadrants ou dirigeants qui refusent de se soumettre à cette obligation doivent le signaler et ne pourront plus exercer leur rôle d'encadrement ou au bureau au sein de l'AMP.

Je soussigné(e) (NOM et prénom)

atteste avoir été informé(e) qu'une vérification de l'honorabilité des encadrants et dirigeants pourra être réalisée par les services de l'État.

Signature :

À compléter :

Prénom de naissance :

Nom de naissance :

Lieu de naissance (ville, code postal, pays) :

Si vous êtes né(e) à l'étranger : NOM et Prénom du père, NOM et Prénom de la mère.